

**RAPPORT N° 97/3-01
du Conseil Municipal**

OBJET

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DU TCSP

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE
DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Par Délibération n° 96/4-11 du 10 mai 1996, vous avez approuvé le Schéma Directeur du TCSP et du Réseau de Transport, et m'avez autorisé ce même jour par Délibération n° 96/4-12 à signer la Convention confiant à la SODIPARC, le mandat de réalisation du TCSP.

Conformément au calendrier de réalisation du projet de TCSP, les études d'Avant-Projet ont été réalisées parallèlement à une étude d'urbanisme qui a permis de définir les conditions d'intégration du projet dans le site, et les prescriptions à retenir pour l'évolution des îlots concernés. Celles-ci sont résumées dans la note de synthèse annexée au présent Rapport.

L'Avant-Projet définit dans le détail l'inscription du projet : tracé en plan, position des stations, voies de circulation des Transports en Commun et des voies de Véhicules Particuliers, configuration des arrêts et des zones d'échange, aménagement du plateau piéton en centre ville. L'Avant-Projet confirme l'estimation des travaux y compris des opérations connexes, et indique les principes de calendrier de réalisation. Il constitue la base du dossier qui sera soumis à l'Enquête Publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

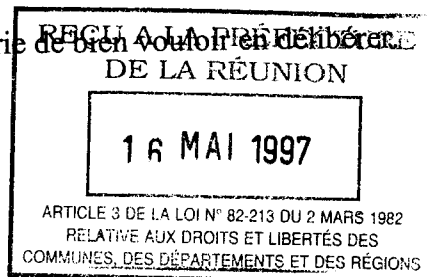
Le dossier volumineux de l'avant-projet est consultable en Mairie à la Direction des Transports Publics.

A cet effet, la Municipalité envisage de lancer dès maintenant la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, ainsi que les modalités d'acquisitions foncières.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver les études d'Avant-Projet du TCSP, afin de permettre au mandataire SODIPARC de poursuivre la réalisation du programme ;
- et de m'autoriser à solliciter le Préfet pour la mise en place de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

DELIBERATION N° 97/3-01
du Conseil Municipal
en séance du lundi 12 mai 1997

OBJET

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DU TCSP

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE
DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/3-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

Les plans de l'Avant Projet au 1/1000e complétés de l'Etude Urbaine du TCSP sont exposés dans la salle du Conseil Municipal en sus de ceux en annexe du Rapport.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 Abstentions dont 1 vote par procuration)**

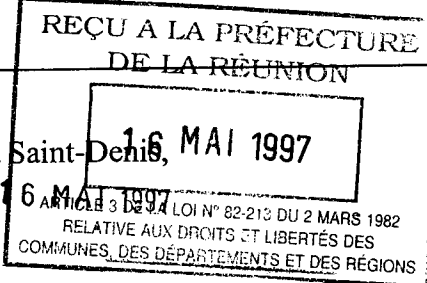
ARTICLE 1

Approuve les études d'Avant-Projet du TCSP, afin de permettre au mandataire SODIPARC de poursuivre la réalisation du programme.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter le Préfet pour la mise en place de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Fait à Saint-Denis
le



LE MAIRE
Michel TAMAYA